

Atelier Citoyen Montreuillois #2

« Nos institutions sont-elles sous influence ? »

Le 09 juillet 2016, le Comité des Citoyens Montreuillois (CCM), en partenariat avec Démocratie Moderne, a organisé à Montreuil son second atelier citoyen.

Ces ateliers ont pour objectif de permettre à chaque citoyen qui le désire de débattre et travailler en groupe dans un cadre démocratique sur des thématiques citoyennes.

Notre Intervenant durant cet atelier



El Yamine SOUM

Diplômé de sociologie, de relations internationales et d'études latino-américaines, ses travaux à l'EHESS (Centre d'analyses et d'interventions sociologiques (CADIS)) portent sur les questions internationales, religieuses et de cohésion sociale.

Il a coécrit « Discriminer pour mieux régner », « Les nouveaux défis de l'éducation » et « La France que nous voulons ».

Il a participé à des ouvrages collectifs en Espagne, au Mexique et aux États-Unis.

Il enseigne la sociologie au Centre Parisien d'Études Critiques et reste un observateur de la vie sociale et politique. Il est particulièrement impliqué dans le débat public.

RETOUR SUR LES MOMENTS FORTS DE L'ATELIER

1^{ÈRE} PARTIE - CONFÉRENCE*

- **3 vidéos ont été diffusées** à l'ensemble du public afin de revenir sur les raisons qui ont poussé la classe politique française à réécrire une nouvelle constitution en 1958 et pour leur présenter les acteurs de l'ombre du jeu parlementaire :
 - Une vidéo d'un Professeur d'ASSAS sur les origines de la Ve République,
 - Une vidéo institutionnelle sur le rôle des journalistes et des sondeurs dans le jeu politique français,
 - Une vidéo de la chaîne Youtube « DataGueule » sur les lobbys
- **Conférence** de El Yamine SOUM « Quels rôles les lobbys et les medias jouent-ils dans le jeu parlementaire ? » Pendant 30 minutes, notre intervenant a pu détailler le rôle et l'importance des lobbys dans notre vie politique française. Il a pu revenir aussi sur les risques élevés qu'ils font peser sur nos institutions puisqu'ils demeurent des acteurs de l'ombre très influents. El Yamine SOUM s'est prêté par la suite au jeu des questions/réponses avec le public pendant 15 minutes.
- Une brève présentation a ensuite été faite au public des différents formats de démocratie participative expérimentés à ce jour à travers le monde que sont : **jury citoyen, conférence de consensus, sondage délibératif, groupe de travail, budget participatif, assemblée citoyenne**
2 courtes vidéos ont été diffusées par la suite afin de décrire plus concrètement 2 de ces expérimentations :
 - Une vidéo sur la conférence de citoyens
 - Une vidéo sur la conférence de consensus

* L'intégralité des vidéos ainsi que la conférence de El Yamine SOUM sont disponibles sur notre site internet <https://synerj.wordpress.com>



2^{NDE} PARTIE - GROUPES DE TRAVAIL

- **Rappel du fonctionnement des groupes de travail**
 - Plusieurs groupes de travail ont été constitués à partir des membres du public en respectant la parité.
 - Chaque groupe de 5 personnes s'est vu attribuer une table et un animateur formé pour l'occasion.
 - Pendant 2h, les membres de chaque groupe ont pu réfléchir, échanger et débattre ensemble de leurs points de vue au sein d'un espace respectueux et convivial.
 - A cette étape, nous ne recherchions ni le consensus, ni l'affrontement, les prises de parole de chaque membre d'un groupe étaient contrôlées par l'animateur et chacun était encouragé à donner son point de vue dans la mesure où celui-ci pouvait être argumenté et débattu.
 - L'ensemble des propositions émises au sein de chaque groupe ont été ensuite écrites sur des feuilles de compte-rendu afin de les soumettre aux votes dans la dernière phase de l'atelier (voir 3^{ème} partie).
- Questions posées aux groupes de travail :

L'animateur de chaque groupe avait pour consigne de poser exactement les mêmes questions. Les questions posées avaient pour objectif de se focaliser sur le **Fonctionnement d'une Assemblée Constituante Citoyenne (ACC)**. Chaque membre devait répondre aux questions suivantes :

 - **Comment doivent être formés les membres de l'ACC ?**
 - **Comment doivent se dérouler les débats et les prises de décisions au sein de l'ACC ?**
 - **Comment éviter les manipulations et les pressions lors des débats et des prises de décisions de l'ACC ?**
 - **Quelles doivent être les modalités de contrôle/surveillance de l'ACC ?**
 - **Quelles doivent être les modalités de dissolution l'ACC ?**

3^{ÈME} PARTIE - PLEINIÈRE

- Tous les participants furent invités à se réunir en séance plénière pour débattre et voter pour chaque proposition faites au sein des groupes de travail.
- Pour cela, chaque participant s'est vu remettre 3 cartons de vote : Vert (Pour) / Rouge (Contre) / Blanc (Abst.)
- Les groupes de travail se sont ensuite présentés à tour de rôle devant tous les participants pour exposer le résultat de leur travail.
- **55 propositions uniques** ont été formulées par l'ensemble de tous les groupes.
- Chaque proposition a été détaillée, qu'elle ait trouvée ou non un consensus au sein du groupe, puis a été soumise au vote à l'ensemble du public afin que tous puissent la valider ou pas.
- L'ensemble des propositions et **leur résultat sont disponibles en annexe** de ce compte-rendu.



Nous tenions sincèrement à remercier tous les participants pour s'être prêtés une nouvelle fois à cet exercice démocratique toujours aussi intense.

Une mention spéciale à Nadia pour son engagement sans faille indispensable à la réussite d'un tel évènement et à Jules pour son aide toujours aussi précieuse dans l'animation des groupes de travail.

Nous vous donnons rendez-vous pour le prochain atelier
SAMEDI 3 SEPTEMBRE 2016 DE 14H À 18H30

SALLE STÉPHANE HESSEL

50, avenue de la Résistance 93100 Montreuil - Métro Croix de Chaux



Atelier Citoyen Montreuillois #2











Thématique : « Fonctionnement d'une Assemblée Constituante Citoyenne »

Pour cet atelier, les participants devaient se focaliser sur la structure d'une Assemblée Constituante Citoyenne (ACC). Pour cela, chaque groupe de travail devait débattre et répondre aux questions suivantes :

- Comment doivent être formés les membres de l'ACC ?
- Comment doivent se dérouler les débats et les prises de décisions au sein de l'ACC ?
- Comment éviter les manipulations et les pressions lors des débats et des prises de décisions de l'ACC ?
- Quelles doivent être les modalités de contrôle/surveillance de l'ACC ?
- Quelles doivent être les modalités de dissolution l'ACC ?

PROPOSITIONS DES GROUPES DE TRAVAIL SOUMISES AU VOTE ET LEUR RÉSULTAT











-  Proposition Adoptée à l'Unanimité  Proposition Adoptée à la majorité Absolue  Proposition en Ballotage  Proposition Rejetée

1. COMMENT DOIVENT ÊTRE FORMÉS LES MEMBRES DE L'ACC ?		
1.1	Constitution d'un Comité au sein de l'ACC par les membres de l'ACC pour qu'il sélectionne lui-même ses formateurs <i>Intention: Rendre totalement autonome l'ACC sur le choix et le mode de sélection de ses formateurs tout en limitant le nombre de personne habilitée à les sélectionner</i>	
1.2	Constitution d'un Comité extérieur à l'ACC (sans lien avec l'État et le gouvernement) pour qu'il sélectionne les formateurs des membres de l'ACC <i>Intention: Le Comité de sélection des formateurs doit être indépendant de l'ACC et de l'État afin d'être le plus impartial possible.</i>	
1.3	Un formateur peut être un universitaire, un juriste, un syndicaliste, un élu, un expert ou un citoyen lambda <i>Intention: Les formateurs doivent pouvoir venir de tous les horizons et de toutes les sensibilités possibles. Toute personne pouvant apporter son expertise ou son expérience utile à la pluralité des points de vue peut potentiellement être sélectionné.</i>	
1.4	Avant d'être formés, les membres de l'ACC doivent lire les différentes Constitutions Françaises ainsi que celles d'autres pays) <i>Intention: Les membres de l'ACC doivent pouvoir s'interroger dès le début sur le contenu de la Constitution sans avoir été « pollués » par les explications d'experts et en ayant une multitude d'exemples autres que le cas franco-français, afin de débattre au mieux avec les formateurs des avantages et inconvénients lors la phase de formation.</i>	
1.5	Le format de type « université populaire » doit être privilégié lors de la formation <i>Intention: Les membres de l'ACC doivent pouvoir accéder à un savoir académique dispensé par des professionnels, mais aussi par des personnages « importants » de la société civile, tout en permettant au public d'assister aux sessions et d'interagir tous ensemble. Ceci doit permettre l'émergence de questions et d'échanges plus nombreux qu'en petit groupe.</i>	
1.6	La formation des membres de l'ACC doit durer 3 mois <i>Intention: La formation doit être courte.</i>	
1.7	La formation des membres de l'ACC doit durer 6 mois <i>Intention: La formation doit être longue.</i>	
1.8	La formation des membres de l'ACC doit durer minimum 12 mois et s'étendre sur la durée totale du mandat de l'ACC <i>Intention: La formation doit être continue et permanente tout au long de la durée du mandat d'un membre de l'ACC.</i>	
1.9	Des délégations de l'ACC doivent se déplacer à l'étranger pour se confronter à d'autres exemples de Constitutions <i>Intention: Les délégations doivent être constituées de quelques membres de l'ACC, tirés au sort et jamais 2 fois les mêmes, qui iront s'imprégner d'exemples internationaux afin de débattre d'idées nouvelles avec les autres membres de l'ACC.</i>	
1.10	L'ACC est seule souveraine à choisir ses formateurs <i>Intention: Rendre totalement autonome l'ACC sur le choix et le mode de sélection de ses formateurs, sans même créer un Comité pour cela</i>	










1.11	Dans le cadre de leur formation, les membres de l'ACC doivent assister aux séances actuelles de l'Assemblée Nationale, du Sénat et d'autres différentes assemblées territoriales <i>Intention:</i> Les membres de l'ACC doivent s'imprégner du fonctionnement de nos institutions actuelles afin de mieux comprendre leurs avantages et inconvénients afin de pouvoir débattre de leur éventuelle réforme.	
1.12	Pour valider leur mandat, les membres de l'ACC doivent passer un examen qui clôture leur formation <i>Intention:</i> S'assurer que tous les membres de l'ACC sont compétents et qu'ils ont compris tout ce qu'ils ont appris.	
1.13	Tous les membres de l'ACC doivent signer une charte de bonne conduite et de déontologie <i>Intention:</i> Les membres de l'ACC doivent s'engager à respecter les règles de l'ACC pour toute la durée de leur mandat. Tout manquement à cet engagement les exposera à des poursuites administratives pouvant aller jusqu'à leur révocation.	
1.14	La formation doit porter sur l'ensemble des thématiques qui seront traitées par l'ACC <i>Intention:</i> Aucun sujet, ni aucun article ne doit être débattu ou validé en séance sans que les membres de l'ACC n'aient été formés au préalable.	

2. COMMENT DOIVENT SE DÉROULER LES DÉBATS ET LES PRISES DE DÉCISIONS AU SEIN DE L'ACC ?

2.1	L'ACC doit débattre de tous les articles de la Constitution actuelles <i>Intention:</i> L'ACC doit réviser la Constitution en s'appuyant uniquement sur chaque article de la Constitution actuelle pour savoir s'il faut le garder, le modifier ou le supprimer.	
2.2	L'ACC doit examiner plusieurs Constitution françaises et internationales afin de déterminer librement l'ensemble des articles dont elle souhaiterait débattre. <i>Intention:</i> La Constitution actuelle ne doit pas être un carcan d'articles pour l'ACC. Elle doit pouvoir ainsi s'inspirer librement de tout ce qui s'est fait ou se fait ailleurs.	
2.3	N'importe quel citoyen doit pouvoir faire des propositions qui seront débattues par l'ACC <i>Intention:</i> L'ACC doit être la plus légitime possible, c'est pourquoi elle doit permettre une interaction permanente avec l'ensemble des citoyens. Les séances doivent être ouvertes au public et tout citoyen doit pouvoir faire des propositions par courrier ou via une plateforme numérique.	
2.4	Les préfets doivent organiser des débats locaux ouverts à tous citoyens qui le désirent <i>Intention:</i> L'État doit permettre l'interaction entre l'ACC et le reste du peuple.	
2.5	L'ACC est ouverte 7j/7 durant toute la durée de son mandat et doit pouvoir recevoir l'ensemble des propositions des citoyens à tout moment <i>Intention:</i> Les outils d'interaction entre les citoyens et l'ACC doivent permettre les échanges à tout moment même en dehors des jours ouvrés.	
2.6	Les débats de l'ACC se décomposent en 3 niveaux : - Local (restitution des travaux de l'ACC et recueil des propositions des citoyens) - Régional (centralisation et débats sur les propositions émises localement) - National (centralisation des résultats des débats régionaux, prises de décisions et rédaction) <i>Intention:</i> L'ACC doit être la plus légitime possible, il faut donc permettre au plus grand nombre de citoyen possible de participer à l'élaboration de la nouvelle Constitution et permettre aussi de faire remonter les spécificités locales et régionales.	
2.7	La durée des débats autour d'un article doit être limitée et prédéfinie à l'avance <i>Intention:</i> Les débats ne doivent pas pouvoir s'éterniser ou être bloqués par des amendements n'ayant pour but que de retarder les prises de décisions.	
2.8	Les débats au sein de l'ACC se tiennent quotidiennement les jours ouvrés <i>Intention:</i> Les débats ne doivent pas avoir lieu les week-ends ou les jours fériés.	
2.9	Les débats au sein de l'ACC sont ouverts au public <i>Intention:</i> N'importe quel citoyen peut assister aux séances de débat. Des moyens technologiques (TV et Internet) doivent être mis en place afin que le manque de place physique n'empêche pas au public de suivre tous les débats.	
2.10	Les syndicats peuvent être convoqués et questionnés par l'ACC lors des débats <i>Intention:</i> Si une thématique l'exige, l'ACC doit pouvoir recevoir n'importe quelle organisation lui permettant de mieux comprendre les enjeux, les avantages et les inconvénients des décisions qu'elle doit prendre.	



<p>2.11 N'importe quel citoyen peut être convoqué et questionné par l'ACC lors des débats <i>Intention:</i> Si une thématique l'exige, l'ACC doit pouvoir recevoir n'importe quel citoyen lui permettant de mieux comprendre les enjeux, les avantages et les inconvénients des décisions qu'elle doit prendre.</p>	
<p>2.12 Les lobbies peuvent être convoqués et questionnés par l'ACC lors des débats <i>Intention:</i> Si une thématique l'exige, l'ACC doit pouvoir recevoir n'importe quelle organisation lui permettant de mieux comprendre les enjeux, les avantages et les inconvénients des décisions qu'elle doit prendre.</p>	
<p>2.13 Des porte-paroles doivent être nommés localement pour qu'ils remontent à l'ACC de manière exhaustive l'ensemble des propositions faites par les citoyens au sein de leur localité <i>Intention:</i> L'ACC doit pouvoir prendre connaissance des doléances émises au niveau locale afin que toutes les régions puissent faire entendre leur point de vue et leur spécificité.</p>	
<p>2.14 Pour qu'un article soit validé, les 2/3 de l'ACC doit voter en sa faveur <i>Intention:</i> Tous les articles validés par l'ACC doivent être légitimés par une majorité absolue de votes.</p>	
<p>2.15 Lorsque l'ensemble des articles ont été validés par l'ACC, le texte de la nouvelle Constitution doit être présenté au peuple et soumis au référendum... <i>Intention:</i> Le travail final de l'ACC doit être légitimé par l'approbation de l'ensemble des citoyens.</p>	
<p>... article par article</p>	
<p>... sur l'intégralité du texte</p>	











3. COMMENT ÉVITER LES MANIPULATIONS ET LES PRESSIONS LORS DES DÉBATS ET DES PRISES DE DÉCISIONS DE L'ACC ?

<p>3.1 Chaque proposition est soumise au vote de l'ACC <i>Intention:</i> La validation des travaux doit être constante et permanente afin d'obtenir un consensus sur chaque alinéa d'un article.</p>	
<p>3.2 Seuls les membres de l'ACC sont habilités par leur mandat à participer au vote <i>Intention:</i> L'ACC a toute la confiance de la Nation pour décider de contenu de chaque article de la nouvelle Constitution.</p>	
<p>3.3 Seuls les citoyens peuvent valider la nouvelle Constitution article par article <i>Intention:</i> L'ACC n'a qu'un mandat de travail et la nouvelle Constitution doit être entièrement validée par l'ensemble du peuple.</p>	
<p>3.4 Le quorum de validation d'un vote est fixé à 90% des inscrits <i>Intention:</i> Afin d'obtenir le maximum de légitimité et d'éviter les calculs et manipulations, on demande à ce que la quasi-totalité des inscrits s'expriment.</p>	
<p>3.5 Le quorum de validation d'un vote est fixé à 2/3 des inscrits <i>Intention:</i> Afin d'obtenir le maximum de légitimité et d'éviter les calculs et manipulations, on demande à ce qu'une majorité qualifiée d'inscrits s'expriment.</p>	
<p>3.6 Les votes doivent se tenir à des jours fixes connus longtemps à l'avance et à des heures ouvrées <i>Intention:</i> Afin de permettre le contrôle citoyen des votes, ceux-ci doivent se tenir à des heures raisonnables et à des dates connues de tous à l'avance. Nous ne voulons pas voir de vote en pleine nuit, pendant des périodes de congés ou décidés en urgence. Ceci permet aussi de limiter l'absentéisme des membres de l'ACC le jour des votes : moins de jour de vote pour plus de présence.</p>	
<p>3.7 Les débats et les votes doivent être retransmis à la TV et sur Internet <i>Intention:</i> Afin de permettre le contrôle citoyen, l'ensemble des débats et des votes doivent être accessibles par tous, à tout moment : pas de huis clos, une diffusion en direct et une mise à disposition en différé.</p>	
<p>3.8 Le vote par procuration est interdit <i>Intention:</i> Afin d'éviter les manipulations, chaque membre de l'ACC doit être présent s'exprimer le vote obtenir le maximum de légitimité et d'éviter les calculs et manipulations, on demande à ce qu'une majorité qualifiée d'inscrits s'expriment.</p>	



<p>3.9 En cas d'absence lors d'un vote, un membre de l'ACC peut se faire remplacer par son suppléant <i>Intention:</i> Afin d'éviter l'absentéisme le jour des votes, chaque membre de l'ACC peut se faire remplacer par suppléant.</p>	
<p>3.10 Il est interdit à l'ACC de travailler en association avec les lobbies <i>Intention:</i> Les lobbies ne doivent pas pouvoir influencer les débats ni les prises de décisions de l'ACC.</p>	
<p>3.11 Les membres de l'ACC disposent d'une protection juridique pendant la durée de leur mandat <i>Intention:</i> Les membres de l'ACC sont assurés d'être protégés gratuitement et professionnellement en cas d'attaque qui chercherait à nuire à leur action au sein de l'ACC. Les frais d'avocat seront supportés par la collectivité.</p>	
<p>3.12 Un membre de l'ACC reconnu coupable doit rembourser intégralement les frais de justice que la collectivité a dépensé pour le défendre <i>Intention:</i> On cherche ici à éviter qu'un membre de l'ACC tente de profiter ou d'abuser de la gratuité des frais de justice pour attaquer ou nuire à d'autres personnes.</p>	

4. QUELLES DOIVENT ÊTRE LES MODALITÉS DE CONTRÔLE/SURVEILLANCE DE L'ACC ?

<p>4.1 Une autre chambre contrôle l'ACC <i>Intention:</i> Une autre assemblée que l'ACC (Assemblée Nationale ou Sénat) a les pleins pouvoirs de contrôle de l'ACC.</p>	
<p>4.2 Un jury citoyen est en charge de contrôler et surveiller l'ACC <i>Intention:</i> L'ACC doit être contrôlée par un bureau externe constitué de citoyens non professionnels, désintéressés, impartiaux et à mandat court afin d'éviter la corruption de ses membres.</p>	
<p>4.3 Le bureau de contrôle de l'ACC n'est habilité qu'à contrôler uniquement le respect des règles <i>Intention:</i> Le bureau ne fait en fait que surveiller que les débats et les votes sont conformes au règlement de l'ACC, mais n'a aucun pouvoir d'enquête ou de sanction.</p>	
<p>4.4 Le bureau de contrôle de l'ACC est habilité à contrôler et enquêter <i>Intention:</i> Le bureau surveille que les débats et les votes sont conformes au règlement de l'ACC, mais peut aussi mener une enquête sur un membre de l'ACC, avoir accès à ses comptes personnels ou ceux de sa famille.</p>	
<p>4.5 Le bureau de contrôle de l'ACC formule un avis de révocation d'un membre de l'ACC mais seule l'ACC peut valider la révocation <i>Intention:</i> Le bureau peut enquêter et estimer qu'un membre doit être révoqué, mais l'ACC reste seule souveraine quant à l'exclusion définitive du membre. Ceci doit permettre d'éviter que le bureau soit corrompu et tente de nuire volontairement à un membre de l'ACC. Sachant que le vote de révocation par l'ACC doit être majoritaire, cela évite aussi, si les faits sont avérés, qu'une minorité protège un membre corrompu.</p>	
<p>4.6 Le bureau de contrôle de l'ACC est habilité à contrôler, enquêter et sanctionner <i>Intention:</i> Le bureau surveille que les débats et les votes sont conformes au règlement de l'ACC, mais peut aussi mener une enquête sur un membre de l'ACC, avoir accès à ses comptes personnels ou ceux de sa famille et, s'il l'estime nécessaire, peut révoquer un membre reconnu coupable.</p>	
<p>4.7 Le bureau de contrôle de l'ACC est habilité à contrôler, enquêter et sanctionner <i>Intention:</i> Le bureau surveille que les débats et les votes sont conformes au règlement de l'ACC, mais peut aussi mener une enquête sur un membre de l'ACC, avoir accès à ses comptes personnels ou ceux de sa famille.</p>	
<p>4.8 Sur toute la durée du mandat de l'ACC, les citoyens doivent pouvoir interagir en permanence avec l'ACC via une plateforme numérique <i>Intention:</i> Les membres de l'ACC doivent sentir le soutien mais aussi le contrôle permanent des citoyens dans les fonctions qu'ils occupent pendant la durée de leur mandat.</p>	
<p>4.9 Le bureau de contrôle de l'ACC peut être composé de membres du Conseil Constitutionnel et de professionnels de la justice civile (tribunaux) <i>Intention:</i> Des professionnels du droit peuvent intégrer le bureau de contrôle afin d'apporter leur expertise dans le domaine.</p>	
<p>4.10 A tout moment, le bureau de contrôle de l'ACC peut vérifier qu'un membre de l'ACC ne s'est pas enrichi pendant son mandat (lui ou un membre de sa famille au 1^{er} degré) <i>Intention:</i> On cherche ici à garantir qu'un membre de l'ACC n'a pas été corrompu pendant son mandat. Pour cela le bureau de contrôle dispose du droit d'accéder aux comptes et patrimoine personnels des membres. Il travaille aussi en collaboration étroite avec les services fiscaux de pays.</p>	



5. QUELLES DOIVENT ÊTRE LES MODALITÉS DE DISSOLUTION DE L'ACC ?

5.1 L'ACC est dissoute automatiquement à la fin de son mandat légal

Intention: L'ACC n'a pas vocation à se maintenir après que son travail de réécriture de la Constitution a été mené à son terme, à savoir une fois que le texte définitif de nouvelle Constitution a été rédigé et présenté aux autorités compétentes.



5.2 Une pétition ou un référendum d'initiative populaire peut exiger la dissolution de l'ACC

Intention: Si les citoyens considèrent que l'ACC ne remplit pas ou plus son mandat correctement, ils peuvent exiger que celle-ci soit dissoute.



5.3 L'ACC ne peut pas être dissoute sous aucun prétexte avant la fin de son mandat légal

Intention: L'ACC est mandaté pour un travail précis (réécrire la Constitution) et doit le mener à son terme. Si des membres fautes, ceux-ci peuvent être révoqués si nécessaire et remplacés, mais cela ne justifierait pas de dissoudre dans son ensemble l'ACC.



5.4 Un membre de l'ACC peut être révoqué à tout moment durant son mandat

Intention: Si un membre est reconnu coupable de faute, celui-ci peut être révoqué si nécessaire avant la fin de son mandat et remplacé sera remplacé le cas échéant.

